

DECLARATION DE LA COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME (CNIDH) SUR LA REACCREDITATION AU « STATUT A »

1. La CNIDH a le plaisir d'annoncer à l'opinion nationale et internationale qu'elle vient d'obtenir sa ré-accréditation au « Statut A »
2. La CNIDH remercie la population burundaise qui n'a jamais cessé de lui témoigner la confiance dans l'accomplissement de ses missions
3. La CNIDH se réjouit que le Burundi reste soucieux d'honorer ses obligations internationales inhérentes à la protection et la promotion des droits de l'homme.
4. La CNIDH exprime sa gratitude à l'endroit du Gouvernement du Burundi qui n'a rien ménagé pour lui apporter l'assistance et les moyens nécessaires pour l'accomplissement de sa mission.
5. La CNIDH salue l'action de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union Africaine, du RINADH, de la société civile Burundaise, des Partenaires Techniques et Financiers, nationaux et internationaux, étatiques et non étatiques, qui lui ont toujours assuré un soutien indéfectible et le regain de confiance.



6. La CNIDH remercie les médias, qui l'ont toujours accompagnée dans l'accomplissement de sa mission.

7. La CNIDH, quant à elle, réaffirme son engagement à bien accomplir sa triple mission, à savoir : la protection, la promotion et le rôle consultatif dans le domaine des droits de l'homme.

8. La CNIDH lance enfin un appel vibrant à tous les Burundais de travailler en synergie pour faire du Burundi un Etat légendaire dans le respect des droits de l'homme, en combattant toute personne qui tenterait de porter atteinte aux droits de l'homme.

Dr Sixte Vigny Nimuraba

Président de la CNIDH

Le 28/06/2021

